

COMMUNE DE TINTENIAC
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 23 septembre 2026.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 27
Présents 23
Votants 27

Étaient présents : Mmes et MM. TOCZÉ Christian, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, MIGNIERE Caroline, TOUZARD Blaise, ANDRÉ Marie-Thérèse, QUENOILLÈRE Roger, ARRIBARD Martine, JEANNEAU Luc, BOSSARD Nelly, LIPOVAC Anne-Sylvie, COLOMBEL Joëlle, PROVOST Frédéric, DANG Isabelle-Laure, ROBIDOU Christophe, GOUGEON Laurent, VIVIEN-MOISON Véronique, MORIN Stéphanie, LAVOLLÉE Sébastien, DEHEEGER Vianney, LE DIMNA Martine.

Étaient absents excusés : BIMBOT Frédéric donne pouvoir à DELVILLE Nathalie / CHABILAND Annabelle donne pouvoir à BOLIVARD Régis / GORON Maxime donne pouvoir à LEGRAND Rémi / MORIN-LOUVIGNY Isabelle donne pouvoir à VIVIEN-MOISON Véronique

Était absent : néant.

Secrétaire de séance : M. Régis BOLIVARD à qui il est adjoint un auxiliaire.

10. Demande d'une subvention exceptionnelle de l'APE René-Guy Cadou
pour l'organisation d'une sortie classe de mer

Rapporteur : Mme Nathalie Delville, adjointe.

Vu la demande de subvention exceptionnelle présentée par l'association des parents d'élèves pour l'organisation d'une sortie classe de mer, qui s'est déroulée du 7 au 10 avril 2026, au bénéfice de 68 élèves et de 6 accompagnateurs ;

Vu le plan de financement de cette sortie, dont le coût total s'élève à 16 946,31 €, comprenant les dépenses suivantes :

- 14 422 € au titre de l'hébergement, des repas et des activités ;
- 2 524,31 € au titre du transport en car ;

et les recettes suivantes :

- une aide sollicitée auprès de la commune d'un montant de 2 120 € ;
- une aide versée au titre du budget de la Caisse des écoles d'un montant de 2 542,31 € ;
- une participation des familles de 150 € par enfant ;
- un don de l'association des parents d'élèves d'un montant de 1 700 € ;
- une participation de la coopérative scolaire d'un montant de 402 € ;

Vu le budget communal 2026 ;

Vu la proposition de la commission Vie associative en date du 1er juillet 2026 d'attribuer une aide d'un montant de 1 060 € ;

Considérant l'intérêt du projet pédagogique porté par l'école René-Guy Cadou ;

Considérant l'ensemble de ces éléments ;

Considérant l'aide financière allouée au titre du budget de la Caisse des écoles ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont cinq pouvoirs),

- **Attribuer** une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 060 € à l'association des parents d'élèves pour l'organisation de la sortie classe de mer qui s'est déroulée du 7 au 10 avril 2026
- **Autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme,

Le Maire, Christian TOCZÉ

Le secrétaire de séance, Régis BOLIVARD